



COMMUNIQUE
09/09/2009

LE COMMISSARIAT INTERMINISTÉRIEL INFLUENZA

Grippe A/H1N1 : rappel sur l'utilisation des antiviraux

Le Commissariat interministériel Influenza souhaite rappeler à la population et aux médecins généralistes la stratégie belge de distribution du stock national de médicaments antiviraux.

Les recommandations du gouvernement par rapport à la prise d'antiviraux restent toujours d'application, depuis que la Belgique a déclaré le passage en phase d'atténuation, le 14 juillet 2009. Les médicaments antiviraux ne doivent être prescrits qu'aux personnes appartenant à un groupe à risque et présentant un syndrome grippal dans les 48 heures après l'apparition des symptômes. Une prise rapide des médicaments est en effet très importante pour garantir leur efficacité. Chaque médecin reste libre de prescrire ou non un antiviral, selon l'état de santé général de ses patients.

Il n'est donc aucunement question de distribuer des antiviraux à toute personne ordinairement en bonne santé mais atteinte par le virus de la grippe. Il n'est également pas prévu dans la stratégie belge de distribuer des antiviraux préventivement, l'effet de protection étant considéré comme trop limité par rapport aux éventuels effets secondaires. L'objectif de la stratégie belge est de diminuer les complications chez les personnes risquant des problèmes majeurs pour leur santé suite à la grippe. Au total, la Belgique dispose de 2,3 millions de traitements antiviraux.

Dans le cadre de la lutte contre la grippe, un comité scientifique se réunit régulièrement notamment pour peser les effets positifs et négatifs des médicaments. Ce comité rend des décisions basées sur des études scientifiquement prouvées au Commissariat interministériel Influenza. Les groupes à risque ont été établis par ce comité. Les médecins généralistes sont avertis de ces décisions via différents canaux.

Les autorités sanitaires tiennent encore à rappeler l'importance de l'isolement des personnes présentant un syndrome grippal. Toute personne présentant de la fièvre, une toux, un écoulement nasal et un état de malaise général doit directement s'isoler chez elle et appeler son médecin traitant.

Toutes les procédures pour les médecins généralistes et des informations pour la population sont disponibles sur le site www.influenza.be.

Le call center Influenza est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures et le week-end de 9 heures à 17 heures au numéro 0800/ 99 777.